

Durée :

- Formation alternée sur 2 ans
- De septembre à juin
- 437 h de formation en centre en 1^{ère} année,
puis 438 h en 2^{ème} année
soit 12 semaines par an
- 1 400 h en entreprise par an
soit 40 semaines par an (congés payés compris)

Lieu : Fauville en Caux**Modalités pédagogiques :**

- Formation en présentiel
- Pratiques sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

Coût de la formation :

Formation gratuite pour l'apprenti-e
Prise en charge du coût de la formation par les
opérateurs de compétences
+ d'informations sur cfa.naturapole.fr

Contact gestionnaire de contrat :

 Tél. 02 35 95 97 00

 cfa.fauville@educagri.fr

 1333 rue Bernard Thélu

Fauville en Caux

76640 Terres de Caux

 www.cfa.naturapole.fr

Aménagements Paysagers

Ce diplôme est également accessible
en formation continue ou en VAE (naturapole.fr)

Objectifs de la formation

Le BP Aménagements paysagers est une formation diplômante de niveau 4 qui permet à son-sa titulaire d'être capable :

- de faire une analyse préalable à l'intervention sur un aménagement ;
- d'organiser un chantier en amont de l'intervention ;
- de suivre un chantier ;
- d'encadrer une équipe sur un chantier ;
- de réaliser les travaux de mise en place et d'entretien des végétaux ;
- de réaliser l'implantation et entretien des infrastructures ;
- de réaliser la maintenance des matériels, machines et équipements.

Le BP Aménagements paysagers permet d'acquérir la capacité professionnelle agricole de niveau 4 et donc de bénéficier des aides de l'Etat à l'installation.

Pour la poursuite d'études et les débouchés professionnels se référer au site internet.

Conditions d'admission

Pour être admis-e en formation le-la candidat-e doit :

- Etre âgé-e de 16 à 29 ans
- Etre titulaire d'un CAP, d'un BEPA.

Le recrutement se fait sur tests et entretien avec le responsable de formation.

L'entretien a pour but d'évaluer les motivations des candidat-es. Les tests permettent de s'assurer que les jeunes ont le niveau requis pour suivre avec succès la formation.

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.



Contenu de la formation

UC Nationales	<ul style="list-style-type: none"> • C1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager • C2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement • C3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux • C4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux • C5 : Mettre en place des infrastructures
UCARE	<ul style="list-style-type: none"> • C6 : Réaliser des éléments décoratifs ou de mobiliers d'espaces verts

Evaluation - Validation

Le diplôme est composé de 6 unités capitalisables.

Chaque unité fait l'objet d'un contrôle en cours de formation.

Le Brevet Professionnel est délivré aux candidat-es ayant obtenu les 6 unités capitalisables.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme.

Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen (2019-2023) : 64,2 %
- Taux d'emploi (à 6 mois, sortants 2021) : 100 %
- Taux moyen de satisfaction (2019-2023) : 87,23 %

Rémunération

Année / Classe \ Age	16 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 ^{ème} année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

Contact gestionnaire de contrat :

📞 Tél. 02 35 95 97 00
✉️ cfa.fauville@educagri.fr

📍 1333 rue Bernard Thélu
Fauville en Caux
76640 Terres de Caux
🌐 www.cfa.naturapole.fr



cfa.naturapole.fr